

⇒ Destinataires : Masculins nés en 2012
(Liste au dos)

Mise à jour - Lieu du stage

Le Grand Quevilly, le 6 Février 2025

Objet : Convocation Détection/Sélection Jeunes
2025/2025 - Stage Détection 4 - Secteur Sud - Masculins nés en 2012

Cher Ami Sportif,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer aux stages des jeunes masculins nés en 2012, en vue de la constitution de la Sélection de Seine Maritime participant à la compétition Inter-Comités et des futures échéances de la détection territoriale normande. Le stage se déroulera :

DIMANCHE 23 FEVRIER 2025, à MONTVILLE
Gymnase Jean Loup Chrétien, rue Roger Lebarbier
Rendez-vous à 9h45 et fin vers 12h00
(Voir liste au verso)

Convocation uniquement pour LES JEUNES RETENUS SUITE AUX STAGES PRÉCÉDENTS
(Ils reçoivent cette convocation sur le mail noté dans Gesthand)

⇒ **POUR CHAQUE STAGE, VOUS DEVEZ AVOIR AVEC VOUS ...**

- **L'autorisation parentale**
- **L'autorisation de prélèvement** (en cas de contrôle anti-dopage)
- **L'attestation de carte vitale et de mutuelle** en cas de blessure nécessitant une visite chez le médecin et/ou des soins (une copie de ces documents est suffisante, pas besoin des originaux).
- **Un ballon (Taille 1)**
- **Une gourde (ou une bouteille d'eau) personnelle** avec vos Nom et Prénom(s) inscrits dessus
- **Des chaussures de sport propres** (éventuellement des claquettes pour les temps de repos)
- **Des affaires de sport** (survêtement, shorts, teeshirts...)
- **Des affaires de rechange et de toilette** (surtout lors des stages avec nuitée)

⇒ **POUR INFORMATION : PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES/REGROUPEMENTS**

Prochaine échéance ⇒ INTER-SECTEURS : **Date et Lieux à déterminer**

Toutes Les infos sur les stages et les listes des jeunes convoqués(e)s sont sur notre site : www.handball76.org

⇒ **ENCADREMENT DETECTION 76 MASCULINS SECTEUR SUD**

Référent Secteur Sud : Olivier DUHOUX ☎ 06 21 95 58 39 📧 san_lou@hotmail.fr

Intervenant(s) : Nicolas CLAUDEL, Antoine PICARD

Merci de **confirmer votre participation (ou non)** auprès du référent de votre secteur ci-dessus.

Sportivement,

Vincent THOUMYRE
Vice-Président
Référent ELU de l'ETD 76



Olivier CLERMONT
Conseiller Technique Fédéral 76
Coordonnateur Equipe Technique Départementale



Copie pour Info :

- ☐ J-L. LIGUORI - Président du Comité 76 HB
- ☐ F. TERNOIS - Trésorière Comité 76 HB
- ☐ Ligue de Normandie de Handball
- ☐ F. PROUFF - CTS LNHB
- ☐ P. MAHE - CTF LNHB
- ☐ Les clubs Seinomarins

DÉTECTION/ SELECTION 76 MASCULINS 2012

STAGE DETECTION 4 - SECTEUR SUD - Dimanche 23 Février 2025 - 9h45 à 12h00 - MONTVILLE

Référent Secteur Sud : Olivier DUHOUX ☎ 06 21 95 58 39 📧 san_lou@hotmail.fr

Nom	Prénom	Club	Date Naiss.	Taille	Latéralité	Poste
JEGOUSSE	GASPARD	ROUEN	06/02/2012	150	GAUCHER	AIL/AR
DESANGLOIS	ANTOINE	BIHOREL	22/06/2012	165	DROITIER	GB
LEGUEDE	SACHA	BIHOREL	09/02/2012	162	DROITIER	AR
CLAYTON	ANDREW	BONSECOURS	27/06/2012	147	DROITIER	AIL/DC
L'HERMETTE	ELIOTT	BONSECOURS	16/05/2012	142	DROITIER	AIL
BERENGER	BASTIEN	DEVILLE MAROMME	29/05/2012	158	DROITIER	AR/PVT
FREBOURG HADIDA	LUCAS	DEVILLE MAROMME	05/08/2012	166	DROITIER	PVT
KEBO-LOERCH	RINO	DEVILLE MAROMME	29/01/2012	160	DROITIER	GB
JOBARD	CLEMENT	MONTVILLE	24/03/2012	155	DROITIER	DC/AR
SENECAL	GABIN	MALAUNAY/LE HOULME	08/03/2012	163	DROITIER	AR
GAIGNE	NATHAN	GOURNAY	23/04/2012	160	DROITIER	AR
RENAULT	RIO	GOURNAY	27/06/2012	145	GAUCHER	AIL
CLAUDEL	LORIS	OISSEL	23/07/2012	160	DROITIER	DC
ZENGLI	NOHAM	OISSEL	15/11/2012	148	GAUCHER	AIL

Merci de **confirmer votre participation (ou non)** auprès du référent de votre secteur ci-dessus.

Autorisation Parentale

A remettre sur place au responsable si les parents ne restent pas et nous laissent leur enfant

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

Père, Mère, Représentant légal de ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

☐ Licencié(e) au club de ☐ Non
Licencié(e)*

(*Pour les non licenciés, il sera établi une licence événementielle)

Autorise mon enfant à participer au stage de la Détection/Sélection de Handball,
pour les jeunes, organisé par le Comité 76 Handball :

Date :

Cadre à remplir

Lieu :

⁽²⁾ Autorise les responsables du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident de mon enfant, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale y compris éventuellement l'hospitalisation ;

⁽²⁾ Autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées lors de ce stage ;

⁽²⁾ Autorise mon enfant à venir et/ou à quitter le stage avec :

Monsieur, Madame ⁽¹⁾ :

Mon enfant prend un traitement médical : OUI - NON ⁽²⁾

L'ordonnance et les médicaments devront être confiés au responsable du stage qui se chargera de faire respecter le traitement

Coordonnées des Parents :
(Adresse et téléphone)

A,

le,

Signature des parents
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »,
écrit de la main du signataire

⁽¹⁾ Préciser NOM et Prénom
⁽²⁾ Rayer les mentions inutiles

NB : l'autorisation parentale est à remettre au responsable à l'arrivée au regroupement

RAPPEL: Chaque enfant doit se munir d'une copie d'ATTESTATION de CARTE VITALE et de MUTUELLE et doit impérativement avoir SON ORDONNANCE avec lui en cas de traitement médical.

Autorisation de Prélèvement

En cas de contrôle Anti-dopage sur Sportif Mineur

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

Père, Mère, Représentant légal de ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux et/ou d'ongles), effectués dans le cadre de la lutte contre le dopage, sur ce dernier/cette dernière ⁽²⁾ ;

Coordonnées des Parents :
(Adresse et téléphone)

A, le,

Pour Faire valoir ce que de droit

Signature :

(1) Préciser NOM et Prénom
(2) Rayer les mentions inutiles

RAPPEL

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout Sportif mineur doit présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, de section sportive, ou de stage départemental ou régional.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.